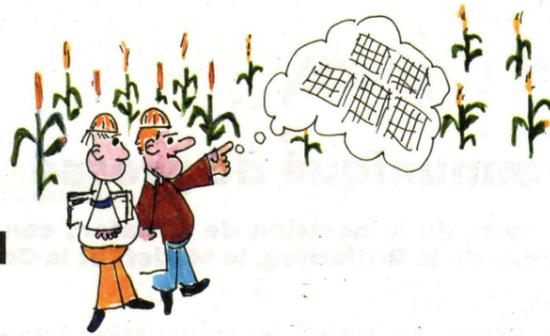


Très grands projets agrivoltaiques sur le plateau

Coup de sang de JULES



Et voilà, cela recommence. Après les éoliennes et leurs démarches d'installations industrielles agressives, la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) de mars 2023 a lancé les démarcheurs d'« agrivoltaïsme » à la chasse aux terres. Ils arpentent le plateau limousin à la recherche de surfaces pour leurs panneaux. Des terres agricoles, oui, pas des toitures, ni des parkings de tailles si ridicules. Non, des grandes surfaces agricoles. L'État a lâché la meute en course pour l'« agrivoltaïsme » avec des décrets facilitateurs¹. Donc, allons-y Jeannot !

L'association APNE (association pour la préservation de la nature et de l'environnement) à Alleyrat a listé les projets à l'étude sur le plateau de Milleval. L'ensemble correspond à une surface de presque 700 hectares (ha). C'est un minimum puisque toutes les surfaces ne sont pas connues (voir encadré). Le chiffre est sans doute plus élevé car il n'y a aucune obligation de déclaration d'étude de projet aux communes ou autres collectivités. Les porteurs de projet sont, comme c'était déjà le cas pour les démarchages de projets éoliens, des grosses entreprises internationales comme RP Global à Alleyrat. Leurs pratiques de démarchage sont individuelles. Les habitants, eux, découvrent le projet lorsqu'il est bien avancé. Ces installations de panneaux photovoltaïques au sol sont dans la logique vertébrale de l'agrivoltaïsme, ainsi « la loi prévoit que l'agrivoltaïsme garantisse aux paysannes et paysans une production agricole significative alors que le décret accepte une baisse de production pouvant atteindre 10 % sous les panneaux. »¹

Sur le plateau, la compatibilité avec l'élevage bovin induit des panneaux type trackers (qui traquent le soleil par rotation) perchés sur des pieux en acier de 3,16 mètres de haut et entourés d'une clôture de 2 mètres de haut. Ces panneaux font, paraît-il, des retours financiers très agréables aux investisseurs et une ombre très agréable aux bovins. Sachant que l'objet n'est pas de comparer cette ombre avec celle des arbres. Un panneau n'est pas plus agréable que l'arbre pour les animaux mais plus agréable que rien².

En clair, à ce train, le Parc naturel régional (PNR) va devenir un véritable paysage de l'avancée du progrès industriel : des hectares et des hectares de panneaux hauts et tournants voisinant avec des boisements d'arbres alignés au cordeau jusqu'à leur quarante ans, le bel âge pour la coupe des douglas, paraît-il. Plus, ah oui, quelques timbres-poste de tourbière conservés, avec un joli petit chemin de découverte patrimoniale, protégé du soleil par des panneaux sans doute.

Normalement, cela a été écrit par l'ADEME (agence de la transition écologique), les surfaces de bâtiments, parkings délaissés, etc. suffisent à couvrir les besoins énergétiques prévus en photovoltaïque en France. Mais voilà, c'est moins rentable, moins pratique qu'une belle grande surface de 5, 10 ou 150 hectares. L'investisseur souhaite la maximisation du profit et non pas son optimisation. Un recommencement continu, on a agrandi, remembré, mécanisé, drainé, irrigué, engraisé, traité, toujours plus, car

c'était plus simple, puis on a recommencé, toujours plus, on fait du maïs pour mettre directement dans les méthaniseurs, on produit des biocarburants, et... on continue ! Pour ? Pour quoi au fait ?

- 1 confederationpaysanne.fr/actu.php?id=14376
- 2 « Le service d'amélioration du bien-être animal mentionné au II de l'article L. 314-36 s'apprécie au regard de l'amélioration du confort thermique des animaux, démontrable par l'observation d'une diminution des températures dans les espaces accessibles aux animaux à l'abri des modules photovoltaïques et par l'apport de services ou de structures améliorant les conditions de vie des animaux. » Décret n°2024-318 du 8 avril 2024 relatif au développement de l'agrivoltaïsme.

Les projets agrivoltaiques à l'étude sur le PNR

Afin d'informer les communes du PNR Milleval et de la communauté de communes de Haute-Corrèze des projets en cours et de connaître leur positionnement sur ces projets, l'association APNE a envoyé un courrier début septembre à toutes les mairies. (Contact : apne-alleyrat19@orange.fr)

Aix : 18 hectares (ha) – 10 mégawatts (MW)¹ et 27 ha – 21 MW
 Alleyrat : 70 ha
 Bujaleuf, Sainte-Anne-Saint-Priest : 150 ha – 70 MW
 Eygurande, Lamazière-Haute : 137 ha
 Flayat : surface inconnue
 L'Église-aux-Bois : 30 ha
 Mansat-la-Courrière : 10-15 MW
 Meymac : 47 ha
 Saint-Angel : 29 MW
 Saint-Agnan-près-Crocq : 30 ha
 Saint-Augustin : au-dessus des myrtilles !
 Saint-Étienne-aux-Clos : 60 ha – 39 MW
 Saint-Fréjoux : 44 ha
 Saint-Merd-la-Breuille : 30 ha
 Vitrac-sur-Montane, Sarran : 50 ha

¹ Unité de puissance électrique valant 1 million de watts.

Liste rouge des associations corréziennes, ça continue !

Par APRIL O'NEIL

Cela fait trois ans que nous documentons des attaques ciblées sur la scène associative corrézienne. Cela se matérialise souvent dans les financements qui ne tombent pas, et le mot discrétionnaire arrive vite dans la conversation, les subventions ne sont pas de droit, c'est comme ça, circulez il n'y a rien à voir.

Mais ! Non ! Il existe bel et bien une inégalité de traitement.

Nous recevons régulièrement des témoignages qui le confirment, de sources diverses et variées, qui nous rapportent les mêmes histoires, avec peu ou prou les mêmes mots.

Dernier exemple en date :

La compagnie de musique Les Oiseaux Cie, anciennement Aquaserge Cie, domiciliée à Treignac.

Le groupe existe depuis une vingtaine d'années, ils ont plus d'une douzaine d'albums et d'EP¹ à leur actif. En 2021 à la sortie de la covid, ils

déclarent leur association en préfecture pour s'autonomiser dans leur production musicale.

En 2023, Aquaserge dépose sa première demande de subvention à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), et l'obtient.

Cette année, début 2024, au moment de déposer leur dossier à la DRAC, on leur signale qu'ils n'auront pas de subvention, car la structure est fichée par le préfet.

Ils décident de déposer la demande quand

même, leur dossier passe devant la commission d'experts, onze sur douze se prononcent en leur faveur, la commission accorde son soutien au projet. Les autres associations sont notifiées, mais pas eux. Le délai de réponse habituel se passe mais la réponse ne vient pas.

Que penser ? Plusieurs membres de l'association résident à Tarnac. Une ex-inculpée de l'affaire Tarnac fait partie de la troupe. Est-ce que certains lieux, certaines personnes sont marquées à vie ?

Qui a le droit de faire de la musique ? Qui a le droit d'être payé pour faire son métier ? Pourquoi le ministère de l'Intérieur, par ses préfectures, intervient-il au sein d'un autre ministère ? Vertige, est-ce qu'on a atteint un point de bascule ?

¹ Format musical apparu dans les années 1950 comportant moins de pistes qu'un album.

